

Liste des établissements scolaires

La Ville a la compétence du premier degré (écoles maternelles et écoles élémentaires).

La compétence pour le second degré se répartit entre le Conseil départemental (pour les collèges) et le Conseil régional (pour les lycées).

[Ecoles maternelles](#)

[Ecoles élémentaires](#)

[Collèges et lycées](#)

[Etablissements privé](#)

[s](#)